

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Présents : Bernabela Aguila, Alain Barrera, Philippe Bonnafoux, Dolorès Delgado, David Degara, Patricia Fermin, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Nadyne Monfort, Jacky Renouvier.

Procuration : Marie-Antoinette Mora à Michel Loup, Hélène Morisot à Nadyne Monfort.

Absents excusés: Jacques Farigoule, Joffrey Guiraud.

Bernabela Aguila est élue secrétaire.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour du présent Conseil :

1. Finances :

- Vote des taux des taxes directes locales
- Affectation des résultats 2017
- Vote du Budget Primitif 2018

2. Baux : loyer appartement 101 rue de la Mairie

3. CABM : compétence GEMAPI

4. ALP ALSH : tarif quotient familial agents municipaux – *point retiré*

5. Hérault Energies : investissement éclairage à la Tour et au Monument aux Morts

6. Questions et informations diverses

M. le Maire demande au Conseil de retirer le point 4 pour étude plus approfondie du dossier.

M. le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions à ajouter à l'ordre du jour.

Aucune question n'étant ajoutée, M. le Maire déclare que le Conseil municipal est ouvert à 21h15.

I. FINANCES

M. le Maire donne la parole à Mme Dolorès DELGADO, Responsable de la Commission Finances, pour présentation détaillées des finances communales avec notamment un schéma des évolutions des impôts et dotations de 1997 à 2017 puis les dépenses/recettes de 2001 à 2017. Mme DELGADO présente également l'intégration des résultats de clôture de la Communauté de Communes du Pays de Tongue qui ont été répartis entre les communes suite à la dissolution.

FUSION DES RESULTATS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES AVEC LES RESULTATS DE LA COMMUNE DU CA 2017 FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE	CA 2017		
Dépenses	1 200 784,03 €	En Fonctionnement Nouveau résultat 2017 à reporter au BP 2018	+ 907 917,02 €
Recettes	1 463 046,54 €		
Résultat 2017	+ 262 262,51 €	En Investissement Nouveau résultat 2017 à reporter au BP 2018	+ 179 475,58 €
Solde de la Communauté des communes	+ 136 318,23 €		
Résultat 2017 avec COM. COM.	+ 398 580,74 €		
Report résultat 2016	+ 509 336,28 €		
Résultat 2017 avec Com. Com. avec report 2016	+ 907 917,02 €		

INVESTISSEMENT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CA 2017	RAR pour 2018		
Dépenses	1 195 742,70 €	20 430,92 €	RAR en dépenses investissement à reporter au BP 2018	20 430,92 €
Recettes	564 855,90 €	77 419,20 €		
Résultat 2017	- 630 886,80 €		RAR en recettes investissement à reporter au BP 2018	77 419,20 €
Solde de la Communauté des communes	+ 161 972,23 €			
Report résultat 2016	+ 648 390,15 €			
Nouveau résultat 2017 à reporter au BP 2018	+ 179 475,58 €		Solde des RAR	+ 56 988,28 €

a) Vote des taux des impôts directs locaux 2018

M. le Maire informe le conseil des nouvelles bases notifiées par le service des impôts en vue de fixer les taux des impôts directs : taxe d'habitation et taxes foncières.

Il rappelle que le compte administratif 2017, section fonctionnement, montre que l'écart entre les dépenses et les recettes est satisfaisant.

Aucune augmentation de taxe n'étant nécessaire pour conserver un autofinancement indispensable aux travaux d'investissement, M. le Maire et la commission des finances proposent de maintenir le taux des impôts directs qui n'a pas augmenté depuis 2011 :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	15,14 %	15,14 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,19 %	21,19 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	64,98 %	64,98 %

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter le taux des impôts directs et approuve pour l'année 2018 les taux des trois taxes tels que présentés ci-dessus.

b) Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Au regard du résultat cumulé de l'année 2017 d'un montant de 707.917,02 €, la Commission des finances propose de transférer en section d'investissement la somme de 200.000 € par le compte 10.68.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat 2017 ainsi proposé :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	398 580,74
B. Résultats antérieurs reportés	509 336,28
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	907 917,02
= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	179 475,58
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	56 988,28
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	907 917,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	200 000,00
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	707 917,02
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat 2017 tel que présenté ci-dessus.

c) Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune

Mme DELGADO présente en préambule la répartition des subventions qui seront allouées aux associations en 2017. Ces propositions font l'objet d'une validation par le Conseil à l'unanimité, Philippe Bonnafoux œuvrant au sein d'une association concernée s'abstient de participer au vote, et les montants de ces subventions seront intégrés au vote du BP 2018.

Associations	Montant
Amis de La Tour	400,00 €
Centre de Tir Sportif	350,00 €
Chasse Diane valrossienne	600,00 €
Chorale de Valros Les Valrossignols	500,00 €
Club Football de Valros	2 300,00 €
Club Football Jeunes	500,00 €
Comité des Fêtes Agents de Sécurité Fête Locale	500,00 €
Comité des Fêtes	8.500,00 €
Coopérative de l'Ecole de Valros	550,00 €
Essor Club	800,00 €
Foyer Rural avec tennis	2.800,00 €
Foyer Rural pour les 50 ans subvention exceptionnelle 2018	850,00 €
Jumelage Valros Cieutat	1.400,00 €
Le Mulet Concours de Poésie subvention exceptionnelle 2018	250,00 €
Le Mulet Animal totémique	300,00 €
Ligue Contre le Cancer Valros	300,00 €
Parents d'élèves de Valros	1.400,00 €
Valro'ck Attitude	300,00 €
Valro'ck Attitude Fête de la musique subvention exceptionnelle 2018	400,00 €
Total subventions pour l'année 2018	23 000,00 €

Dolorès Delgado présente le détail par section et par chapitre du budget primitif 2018, rappelant qu'il s'agit de prévisions budgétaires :

BUDGET PRIMITIF 2018 VOTE PAR CHAPITRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2017	Proposition
011	Charges à caractère général	317 036,01 €	406 060,37 €
012	Charges de personnel	676 242,78 €	676 950,00 €
014	Atténuations de produits	27 171,00 €	500,00 €
65	Autres charges gestion courante	113 803,49 €	124 111,00 €
Total des dépenses de gestion courante		1 134 253,28 €	1 207 621,37 €
66	Charges financières	39 141,16 €	38 189,16 €
67	Charges exceptionnelles	9 179,40 €	6 000,00 €
022	Dépenses imprévues		120 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 182 573,84 €	1 371 810,53 €
023	Virement à la section d'investissement		620 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	18 210,19 €	14 462,49 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 210,19 €	634 462,49 €
TOTAL DES DEPENSES		1 200 784,03 €	2 006 273,02 €

BUDGET PRIMITIF 2018 VOTE PAR CHAPITRE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2017	Proposition
013	Atténuations charges Personnel	79 845,67 €	40 000,00 €
70	Produits de services	154 775,06 €	110 280,00 €
73	Impôts et taxes	640 570,93 €	652 092,00 €
74	Dotations et participations	468 297,53 €	454 969,00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 924,57 €	18 500,00 €
Total des recettes de gestion courante		1 358 413,76 €	1 275 841,00 €
76	Produits financiers	16,71 €	15,00 €
77	Produits exceptionnels	35 203,18 €	2 500,00 €
78	Reprises sur provisions	55 000,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 448 633,65 €	1 278 356,00 €
042	Immobilisations corporelles	14 412,89 €	20 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 412,89 €	20 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 463 046,54 €	1 298 356,00 €
R 002	Report Résultat n-1	509 336,28 €	707 917,02 €

TOTAL DES DEPENSES 2 006 273,02 €

TOTAL DES RECETTES 2 006 273,02 €

BUDGET PRIMITIF 2018 VOTE PAR CHAPITRE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2017	VOTE	RAR + VOTE
20	Immobilisations incorporelles	5 311,20 €	38 000,00 €	43 311,20 €
21	Immobilisations corporelles	15 119,72 €	692 510,00 €	707 629,72 €
23	Immobilisation en cours		589 683,05 €	589 683,05 €
Total des dépenses d'équipement		20 430,92 €	1 320 193,05 €	1 340 623,97 €
16	Emprunt et dettes		32 943,30 €	32 943,30 €
Total des dépenses financières			32 943,30 €	32 943,30 €
Total des dépenses réelles d'investissement		20 430,92 €	1 353 136,35 €	1 373 567,27 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €	20 000,00 €
Total des opérations d'ordre d'investissement			20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		20 430,92 €	1 373 136,35 €	1 393 567,27 €

BUDGET PRIMITIF 2018 VOTE PAR CHAPITRE RECETTES D' INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2017	VOTE	RAR + VOTE
13	Subventions d'investissement	77 419,20 €	100 500,00 €	177 919,20 €
21	Immobilisations corporelles		96 500,00 €	96 500,00 €
Total des recettes d'équipement		77 419,20 €	197 000,00 €	274 419,20 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		98 000,00 €	98 000,00 €
1068	Virement du Résultat de fonctionnement		200 000,00 €	200 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		310,00 €	310,00 €
024	Produits de cessions		6 900,00 €	6 900,00 €
Total des recettes financières			305 210,00 €	305 210,00 €
Total des recettes réelles		77 419,20 €	502 210,00 €	579 629,20 €
021	Virement de la section fonctionnement		620 000,00 €	620 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		14 462,49 €	14 462,49 €
Total des recettes d'ordre			634 462,49 €	634 462,49 €
TOTAL DES RECETTES		77 419,20 €	1 136 672,49 €	1 214 091,69 €
R 001	Report nouveau résultat 2017			179 475,58 €
TOTAL DES RECETTES AVEC SOLDE D'EXECUTION CUMULE				1 393 567,27 €

TOTAL DES DEPENSES 1 393 567,27 €

TOTAL DES RECETTES : 1 393 567,27 €

M. le Maire présente le budget primitif 2018 du budget principal de la Commune détaillé dans les documents comptables réglementaires qui se résument par section comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	2.006.273,02 €	Dépenses	1.393.567,27 €
Recettes	2.006.273,02 €	Recettes	1.393.567,27 €

Soit un budget, avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 3.399.840,29 € en recettes et dépenses.

M. le Maire rappelle que ce budget exceptionnel résulte de la dissolution de la Communauté de Communes avec l'intégration des résultats de clôture de celle-ci et des services eau et assainissement, et de la gestion par la commune de Valros de l'entente relative au service « balayuses nacelle » pour les communes d'Alignan du Vent, Coulobres, Montblanc et Valros.

Alice TUR, Directrice Générale des Services (DGS) remercie l'ensemble des agents et élus pour leur implication dans la gestion administrative des finances. Grâce à la prospective réalisée par Dolorès Delgado, la mise en œuvre de l'analytique à la demande de Marie-Antoinette Mora et suivie par Vanessa Saignes, la précision des propositions et demandes des services par Christophe Olive et Ariel Bassoulet et la recherche de devis par les élus, il est désormais plus rapide et plus aisé d'élaborer les projets de budgets et d'établir des simulations pour anticiper l'avenir. M. le Maire précise que c'est un travail mené « ensemble » et qui porte ses fruits. La mise à jour régulière de la prospective financière intégrant l'évolution de la masse salariale et des services permet de bien ajuster les actions à développer sur le village.

M. le Maire remercie Dolorès Delgado pour sa présentation concise, précise et très pédagogique et propose au Conseil de voter le budget par section et par chapitre.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2018 du budget principal de la Commune.

II. Baux – loyer logement 101 rue de la Mairie

M. le Maire rappelle au conseil que plusieurs logements et locaux sont loués par la Commune et que le montant des loyers doit être fixé et/ou réévalué chaque année sauf décision contraire du Conseil Municipal et/ou révision par index prévue dans le bail.

M. le Maire informe le Conseil que le logement sis au 101 rue de la Mairie au 1^{er} étage au-dessus de la crèche est en cours de réhabilitation et qu'il va être à nouveau disponible pour la location. Il convient donc de fixer le montant du loyer pour l'année 2018.

M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant du loyer à 560 € hors charges et lui demande de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le montant du loyer mensuel à 560 € hors charges au titre de l'année 2018 pour le logement sis au 101 rue de la Mairie.

III. CABM - Compétence GEMAPI

M. le Maire informe le Conseil que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « MAPTAM, attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Au 1er janvier 2018, cette compétence est automatiquement transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui l'exerceront en lieu et place des communes.

Parmi les 12 objectifs figurant à l'article L211-7 du Code de l'environnement, 4 ont été identifiés comme relevant de la compétence GEMAPI, il s'agit des items 1, 2, 5 et 8 :

- Item 1 : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Item 2 : l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- Item 5 : la défense contre les inondations et contre la mer
- Item 8 : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ces 4 missions, composantes de la compétence GEMAPI, peuvent être soit transférées, soit déléguées à un syndicat mixte de bassin, en tout ou partie.

En effet, le législateur a admis que la compétence GEMAPI puisse faire l'objet d'une sécabilité entre ces missions (1°, 2°, 5° et 8). Les EPCI peuvent donc ne transférer que l'un de ces items à un syndicat mixte.

Chaque item doit être transféré dans sa totalité : la sécabilité intra-item n'est pas admise.

En revanche, la délégation de compétences peut permettre d'assouplir le principe de non-sécabilité intra-item puisqu'il n'y a pas de transfert de compétences : dès lors il peut être envisagé de conclure une convention de délégation avec un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) pour une partie de la mission.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, les thématiques liées aux cours d'eau sont gérées par deux syndicats de type EPTB, organisés à l'échelle des bassins versants :

- Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL)
- Le syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH)

Chacun des deux syndicats a organisé à son échelle une large concertation avec tous les acteurs concernés, afin de définir les modalités de gouvernance la plus cohérente.

A compter du 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée envisage d'exercer la compétence comme indiqué ci-dessous.

Sur le périmètre des bassins versants Orb et Libron :

- L'item 1 « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » serait transféré intégralement au SMVOL, cela dans le but d'assurer la cohérence des stratégies d'aménagement à l'échelle du bassin versant.
- L'item 2 « entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » serait délégué intégralement au SMVOL, cela dans le but d'assurer la cohérence des interventions à l'échelle du bassin versant.
- Les items 5 « défense contre les inondations et contre la mer » et item 8 « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » seraient exercés par la CABM.

Ces modalités sont conformes au schéma d'organisation, approuvé à l'unanimité des membres du Conseil syndical du SMVOL, réuni le 10 octobre 2017.

Sur le périmètre du bassin versant de l'Hérault

- Les items 1° et 2° seraient délégués intégralement au SMBFH, cela dans le but d'assurer la cohérence des stratégies d'aménagement et des interventions à l'échelle du bassin versant.
- Pour les items 5° et 8° la CABM conserverait l'exercice de sa compétence.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération existent cinq syndicats intercommunaux réalisant des travaux relevant de la compétence GEMAPI : SIVU Thongue-Lène, SITA Béziers-la-mer, SIGA Libron, SIVOM Moyenne Vallée de l'Orb, et SITA Lirou. La CABM se substituera aux communes dès le 1er janvier 2018 pour une année consacrée à l'achèvement des travaux et leur dissolution, leurs missions étant reprises intégralement à l'échelle des deux EPTB Orb-Libron et Fleuve Hérault.

La loi prévoit une période de transition, pour poursuivre la concertation et mettre en place définitivement la gouvernance de cette compétence. Ainsi les acteurs sont convenus que l'année 2018 serait consacrée à cette organisation : modification des statuts des syndicats, dissolution des syndicats intercommunaux, positionnement des acteurs (Département, Région), établissement des conventions de délégation et définition des systèmes d'endiguement notamment.

Les programmes de travaux à consolider à compter de 2018 suite à la prise de compétence GEMAPI sont estimés sur le périmètre de la CABM à 12,3 M€ sur les 10 ans à venir. Pour l'année 2018 ils s'élèvent à 380.000 €, constitués pour l'essentiel par la poursuite des travaux d'entretien de rivières entamés par les syndicats intercommunaux.

Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) entre les communes et la CABM sera saisie courant 2018. A compter de 2019, pour faire face à la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations, une CLECT sera saisie selon la procédure dérogatoire, pour organiser les transferts de charges portant à la fois sur le fonctionnement et l'investissement.

M. le Maire informe le Conseil que le Conseil communautaire de la CABM a approuvé en date du 21 décembre 2017 la prise de compétence GEMAPI et les modalités d'exercices envisagés à compter du 1er janvier 2018 et rappelle qu'il convient que l'ensemble des communes membres se prononcent également et demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver la prise de compétence GEMAPI et les modalités d'exercices envisagées à compter du 1er janvier 2018 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

IV. HERAULT ENERGIES - Eclairage public INV 2018

M. le Maire rappelle au Conseil que la compétence investissement Eclairage Public a été transférée à Hérault Energies en date du 26 octobre 2016. Il rappelle qu'un diagnostic a également été réalisé permettant de prévoir les investissements nécessaires sur plusieurs années.

Dans le cadre des travaux prévus sur la commune il a été demandé à Hérault Energies d'inscrire au programme Eclairage Public 2018 les travaux suivants :

- Programme de travaux économies d'énergie : changement de boules en LED devant le Monument aux Morts
- Programme de travaux annuels : raccordement à l'éclairage public du site de la Tour et installation d'un candélabre sur le réseau éclairage public pour la liaison entre le parking et le monument aux Morts

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 21.962,58 € dont 17.537,30 € à la charge d'Hérault Energies et 7.808,35 € à la charge de la commune.

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA, et qu'une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à Hérault Energies et de l'autoriser à signer la convention et lui demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver la programmation des travaux présentée par Hérault Energies telle qu'indiquée ci-dessus, de fixer la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, à 7.805,35 €, montant révisable en fonction du montant de dépenses ressortant du décompte définitif et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour, de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense, d'autoriser le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier et à déléguer sa signature aux Adjointes.

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DOSSIERS : point sur les dossiers en cours ou à venir :

- Opération lunettes au collège de Servian : Bernabela Aguila indique qu'elle a participé à la réunion de lancement. Cette action est organisée par des classes de 4e du collège Alfred-Crouzet, appartenant au dispositif Rebondir. Ils organisent deux actions : la vente de gâteaux, et la récupération de lunettes usagées en faveur de personnes défavorisées, qui seront transmises à « Lunettes sans frontières ». La vente des gâteaux servira à financer une sortie à vélo sur le bassin de Thau. La mise en place de la récupération lunette s'effectue en collaboration avec Nicolas Ghorra, opticien dans la galerie du Super U de Servian.

L'objectif des collégiens est de sensibiliser le plus grand nombre, et les élèves passeront en mairie déposer une urne et des affiches.

- Opération « nettoyage du village » organisé par les Amis de la Tour : pour la 10^{ème} année d'action, la Commune et le SICTION se sont associés et invitent tous les bénévoles à participer au nettoyage du site du Causse. L'objectif étant de rendre à cet espace son état naturel et que le plus grand nombre de personnes puisse profiter de ce lieu exceptionnel.

M. le Maire précise que le SICTOM s'implique particulièrement dans cette opération et qu'il met à disposition bennes et chargeuses pour évacuer au préalable le plus de déchets possibles. Un prestataire a aussi été contacté pour enlever toutes les huiles de vidange.

Patrick Martinez précise que les Amis de la Tour et la municipalité offriront à tous les participants apéritif et repas pour clôturer cette journée spécifique « Causse ».

- Sécurité routière : mise en place du 21/03 au 11/04 d'une plateforme publique en ligne afin de recueillir les observations et propositions du public s'agissant de l'incidence environnementale du projet de décret relatif à la baisse de la vitesse à 80km/h

CABM : informations sur les dossiers en cours ou à venir :

- Actualisation de la liste des voies d'intérêt communautaire : intégration des 4 communes à la CABM et évolution des projets inscrits au Projet de Territoire pour les infrastructures routières et cyclables communautaires, liaison Boujan-sur-Libron – Bassan – Servian – Valros par l'ancienne emprise du chemin de fer d'intérêt local et le Chemin de Servian à Valros (VC9 et VC10) entre Servian et Valros
- Actualisation du schéma directeur des voies stratégiques : pour mémoire ce schéma est un document prévisionnel et normatif à long terme, qui fixe pour l'ensemble des communes les orientations fondamentales en terme de maillage routier et cyclable du territoire
- Schéma directeur des eaux pluviales : Jacky Renouvier indique qu'il a participé à une réunion à la CABM avec Christophe Olive et que celle-ci a été très intéressante et a permis de transmettre et récupérer des informations pour améliorer à l'avenir la gestion des eaux pluviales sur le village.
- Interdiction d'accéder à l'ex-barreau de l'A75 : M. le Maire indique qu'à la suite de la dernière concentration de motos sur le plateau de bitume à la sortie de la Commune la gendarmerie et la CABM sont intervenues en urgence en raison du nombre et de la dangerosité de la manifestation. Il précise que ce lieu a été définitivement mis hors accès par la CABM qui en est propriétaire et remercie cette dernière et les services de gendarmerie pour leur réactivité.

Toutes les questions ayant été débattues, le Maire remercie les membres du Conseil et clôt la séance à Conseil à 23h15.

COMMUNE DE VALROS
CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2018

Liste des délibérations

- 201800008 - Vote taux impôts directs locaux 2018
- 201800009 - Affectation résultat 2017 commune
- 201800010 - Vote BP Commune 2018
- 201800011 - Baux loyer logement 101 rue de la Mairie
- 201800012 - CABM compétence GEMAPI
- 201800013 - Eclairage public programme INV 2018 HERAULT ENERGIES

- - - - -

Signature des conseillers municipaux présents

Bernabela AGUILA

Arlette JACQUOT

Alain BARRERA

Michel LOUP

Philippe BONNAFOUX

Patrick MARTINEZ

David DEGARA

Nadyne MONFORT

Dolorès DELGADO

Marie-Antoinette MORA
procuration à Michel LOUP

Jacques FARIGOLE

Hélène MORISOT
procuration à Nadyne MONFORT

Patricia FERMIN

Jacky RENOUVIER

Jeffrey GUIRAUD